

Ajoute procès du 28 mai
PROCÈS-VERBAL

UNIVERSITÉ DE MONCTON
CONSEIL DE LA FACULTÉ DES ÉTUDES SUPÉRIEURES
ET DE LA RECHERCHE

Le 1er mai 2026, 13 h 30
Réunion par vidéoconférence

Présences :

Jason Alcorn (Droit)
Éric Mathieu Doucet (Kinésiologie et loisir)
Benoit Doyon-Gosselin (Vice-doyen)
Kim Dubé (Arts et sc. sociales : sciences sociales)
Audrey Dupuis (Sciences de l'éducation)
Jeanne Godin (Sc. des aliments, de nutrition et d'études familiales)
André Gallant (Ingénierie)
Penelopia Iancu (Travail social)
David Joly (Sciences)
Marie-Eve Laforest (Science infirmière)
Francis LeBlanc (Président)
Isabelle LeBlanc (Arts et sc. sociales : sciences humaines, langues, linguistique et littérature)
Alexandre Melanson (Sciences)
Nicolas Pichaud (Sciences)
Balekelayi Ngandu (Ingénierie)
Basile Roussel (Shippagan)
Philippe Volpé (Edmundston)

Absences :

Alex Brownstein (représentation étudiante)
Michel Cardin (Arts et sc. sociales : beaux-arts)
Mathieu Perron (représentation étudiante)
Bradley Harding (Psychologie)
Nabil Nahas (Administration)
Geisa Rocha (Arts et sc. sociales)

Le quorum est constaté et la réunion débute à 13 h 32.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R-01-CFESR-260105 : Jeanne Godin, appuyée par Kim Dubé, propose que l'ordre du jour modifié soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 13 FÉVRIER 2026

R-02-CFESR-260105 : Philippe Volpé, appuyé par Penelopia Iancu, propose que le procès-verbal de la réunion du 13 février 2026 soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 13 FÉVRIER 2026

[4] Professeur associé

La recommandation a été soumise aux instances appropriées.

[5] École de l'environnement

La recommandation du Conseil a été transmise aux instances appropriées incluant la lettre résumant nos discussions.

[6] Prix Influence

Le prix a été accordé à la professeure Vickie Plourde.

4. RAPPORT DU COMITÉ DE NOMINATION DES MEMBRES ASSOCIÉS ET DE RECONNAISSANCE DES GROUPE DE RECHERCHE (ANNEXE 1)

4.1 Professeur.e.s associé.e.s

R-03-CFESR-260501

(Doyon-Gosselin/Volpé)

« Que le statut de professeure associée à la Faculté des arts et sciences sociales soit accordé à Camille Deslauriers pour un mandat de cinq ans (1er juillet 2026 au 30 juin 2031). »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R-04-CFESR-260501

(Doyon-Gosselin/Godin)

« Que le statut de professeure associée à la Faculté des sciences de l'éducation de Diane Pruneau soit renouvelé pour un mandat de cinq ans (1er juillet 2026 au 30 juin 2031). »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le dossier de nomination Dawn Henwood a fait l'objet d'une discussion. La personne possède un doctorat en littérature anglaise. Elle est inactive en recherche depuis plusieurs années. Elle ne pourra codiriger des thèses ou siéger sur des jurys dans la Faculté qui propose sa candidature. Aucun membre du Conseil ne propose sa nomination comme professeure associée.

5. MODIFICATION À LA POLITIQUE DE LA FESR POUR LA CODIRECTION DE THÈSE (ANNEXE 2)

Le vice-doyen explique qu'auparavant, dans la convention collective, le titre de chargé.e d'enseignement ne faisait partie des rangs professoraux. Dans la convention actuelle, il

s'agit d'un rang au même titre que professeur.e adjoint.e, agrégé.e ou titulaire. La politique actuelle permettrait donc à des chargé.e.s d'enseignement avec un diplôme de maîtrise de codiriger des thèses. Ces personnes ne sont pas engagées pour effectuer cette tâche et elles peuvent uniquement le faire si elles sont nommées en tant que professeure associée. Les changements à la politique permettent de mieux baliser les conditions pour la codirection.

R-05-CFESR-260501

(Pichaud/Doyon-Gosselin)

« Que le Conseil de la FESR accepte les modifications à la Politique de la FESR concernant la Codirection de thèse. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. RETOUR SUR LES CONCOURS INTERNES

Le doyen rappelle l'exercice et mentionne qu'il faut encore insister sur le respect des normes pour le DRP. Aussi, il se demande si on doit limiter l'obtention de certaines subventions pour des personnes qui en ont obtenues plusieurs. On suggère de ne pas pouvoir demander une subvention stratégique l'année suivant l'obtention de cette même subvention. On suggère aussi que le même projet ne soit pas soumis au concours régulier et au concours stratégique ou encore qu'il soit impossible d'obtenir deux subventions pour le même projet la même année. Il faut mieux circonstancier les différences entre les deux projets. On souhaite que, sur le DRP, on mentionne si les personnes sont chercheuses principales sur différents projets de recherche. On pourrait peut-être mieux préciser les objectifs de chaque type de demande dans le concours interne. Il faut exclure les éléments à venir et ne pas mettre les bourses obtenues par les personnes étudiantes dans les subventions obtenues par les membres du corps professoral.

7. INFORMATIONS

Il y a eu beaucoup d'activités durant le mois de la recherche. Le doyen félicite toutes les personnes impliquées.

Il y aura une réunion spéciale du Conseil au sujet de la restructuration de l'Institution des études acadiennes.

Le vice-doyen a demandé un renouvellement de son mandat. Il y aura une consultation publique prochainement.

Il y a deux concours pour les chaires Impact +. Nous avons soumis une candidature en nutrition. Au niveau fédéral, 192 candidatures ont été reçues et 70 ont été accordées en première ronde et 30 en deuxième ronde. Pour le deuxième concours, il devrait y avoir une candidature en biochimie.

Il y a également un concours ouvert pour les bourses Impact + (doctorat et postdoctorat).

L'université a reçu une subvention 1,8 millions pour l'IA en lien avec les PME.

Les résultats pour les bourses doctorales et postdoctorales des grands conseils sont excellents cette année : 2/4 au CRSNG, 2/3 au CRSH, 1/2 au IRSC et une bourse postdoctorale au CRSH.

8. AUTRES

Sans objet.

9. CLÔTURE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 h 02.

Préparé par Benoit Doyon-Gosselin
Secrétaire de la réunion